

Afin de protéger et améliorer le cadre de vie en préservant l'agglomération d'une trop forte agression publicitaire, la Ville de Pontault-Combault a adopté la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur les enseignes, pré-enseignes et les dispositifs publicitaires.

La Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La TLPE est une taxe locale indirecte et facultative. Elle peut être mise en place par les communes, destinée à minimiser l'impact de l'affichage commercial et publicitaire sur les voies publiques dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Elle concerne toutes les entreprises, quelle que soit la nature de leurs activités (commerciales, industrielles ou de services...). Les enseignes dont la surface cumulée est inférieure à 7 m² sont légalement exonérées.

Elle a été instituée sur la commune de Pontault-Combault par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2010.

La municipalité a délibéré pour une exonération de la superficie cumulée jusqu'à 12 m².

Seuls les dispositifs scellés au sol restent obligatoirement et légalement taxables dès 7m².

Déclarations obligatoires quelle que soit la superficie cumulée

La déclaration initiale est obligatoire :

L'article L.100 de la Loi de Finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 a supprimé l'obligation de dépôt d'une déclaration annuelle et lui substitue une **obligation de déclaration complémentaire**, dans les deux mois, en cas de nouvelles installations ou en cas de modification, de remplacement ou de suppression des supports publicitaires.

La taxe est calculée au prorata temporis.

Toute déclaration doit être transmise au service environnement de la mairie de Pontault-Combault, soit :

- Imprimé Cerfa dûment rempli, détaillé et signé,
- **Déclarations en ligne** : <https://tlpe.3douest.com/pontault-combault.php> [1]

Le portail de gestion de la TLPE, mis en service en 2023, recense tous les commerces et entreprises de la ville et leurs dispositifs, chacun pouvant accéder à son espace et faire sa déclaration en ligne et, le cas échéant, faire part de modification(s) à prendre en compte.

Déclaration en ligne

Déclaration en ligne

[1]

N° 15702*02
(volet 1)**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)**
*(articles L.2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)***DÉCLARATION DES SUPPORTS PUBLICITAIRES****1. IDENTITÉ DU DÉCLARANT (exploitant du support)**

Numéro de SIRET :

Numéro de SIRET de facturation (si différent) :

Nom et prénoms du dirigeant ou dénomination sociale : _____

Adresse de l'exploitant : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Coordonnées de la personne en charge de la TLPE :

Nom et prénoms : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Télécopie : __ / __ / __ / __ / __

Courriel (recommandé) : _____

2. ENGAGEMENT DU DÉCLARANT (exploitant du support)

Je soussigné(e), (nom, prénoms)..... certifie exacts les renseignements ci-dessus ainsi que ceux contenus dans le volet 2 joint relatif aux recensements des supports publicitaires situés sur le territoire de la commune ou de l'EPCI.

Je note que les informations contenues dans l'annexe jointe seront utilisées pour l'émission du titre exécutoire.

Tout recours juridictionnel à l'encontre de la déclaration suspend son caractère exécutoire.

Fait à _____, le

Signature :

3. CADRE RÉSERVÉ À LA COLLECTIVITÉ (facultatif)

Date de réception de la déclaration :

Nom et prénom du comptable public qui émet le titre exécutoire : _____

Date à laquelle le titre émis est rendu exécutoire :

Observations : _____

Conformément aux articles L.2333-15 et R.2333-16 du CGCT, toute déclaration omise, incomplète, inexacte ou faite hors délai est punie d'une peine d'amende de 4^e classe. Chaque support publicitaire donne lieu à une infraction distincte.



Poids : 1,1 Mo

[Téléchargement](#) [2]

Documents complémentaires



Portail commerçant TLPE

Le portail commerçant permet de :

- ✓ Consulter vos dispositifs
- ✓ Créer un dispositif
- ✓ Déposer un dispositif
- ✓ Consulter le montant de la taxe due pour l'année en cours
- ✓ Consulter vos déclarations
- ✓ Faire votre déclaration suite aux modifications
- ✓ Récupérer tous types de documents mis à disposition par la collectivité (délibération – CERFA – Guide pratique – factures)
- ✓ Consulter une foire aux questions
- ✓ Avoir une visibilité sur votre compte commerçant :
 - (Adresse - SIRET – Numéro RCS – Code APE – Téléphone fixe et mobile - Mail),
 - (Contact magasin – contact siège – adresse de facturation - modification de votre MDP)
- ✓ Ecrire à votre référent TLPE avec intégration de pièce jointe

Votre gestionnaire TLPE - Sylvie Garrido
Mail : tipe@pontault-combault.fr - Téléphone : 01 60 18 10 23



Portail commerçant

Poids : 758,77 Ko

[Téléchargement](#) [3]



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 juin 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 35
Excusés : 4
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF JUIN, à DIX-SEPT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 2 juin 2023 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASS'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LAGERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. JACQUOT - M. LEBOUCHER - Mme TCHOULA NJIA (BONNEAU) - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - Mme VENTURINI - Mme MER - M. FOUBERT .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS :

M. TABUY	à	M. BECQUART
Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
Mme MER	à	M. DUMONT
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA

SECRETARE DE SEANCE : Mme SHORT FERJULE



Poids : 586,39 Ko

[Téléchargement](#) [4]



GUIDE PRATIQUE

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE



Direction générale des collectivités locales



Poids : 2,12 Mo

[Téléchargement](#) [5]

Plus d'informations auprès du service municipal environnement : 01 60 18 10 23

URL de la source (modifié le 27/09/2024 - 14:26): <https://www.pontault-combault.fr/mairie/commerce-ou-entreprise/enseignes-et-publicites/la-taxe-locale-sur-la-publicite-exterieure>

Liens

[1] <https://tpe.3douest.com/pontault-combault.php>

[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/cerfa_15702-02_vclean.pdf

[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/portail_commercant_-_procedure_de_premiere_connexion.pdf

[4] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/deliberation_tarifs_2024.pdf

[5] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/2018-10-02_guide_pratique_tpe.pdf